

Certification des monteurs
Organisation de la certification

La certification est prononcée par l'organisme de certification après une évaluation qui consiste à apprécier les connaissances théoriques des candidats et leurs aptitudes lors d'épreuves pratiques dans l'un ou plusieurs des cinq domaines d'intervention suivants :

- ✓ Accessoires pour câbles BT « synthétiques »
- ✓ Accessoires pour câbles BT « synthétiques et papier »
- ✓ Accessoires pour câbles HTA « synthétiques »
- ✓ Accessoires pour câbles HTA « synthétiques et papier »
- ✓ Terminaisons (extrémités et connecteurs séparables) pour câbles HTA « synthétiques »

Conditions d'accès à une évaluation en vue de la certification / qualification de monteurs en canalisations électriques souterraines :

1. Cas n°1 : S'il n'a jamais été qualifié dans le domaine concerné par l'évaluation, le demandeur doit avoir suivi une formation initiale dans ce domaine.
Cas n°2 : S'il a déjà été qualifié dans le domaine concerné par l'évaluation, et si la validité de sa qualification est dépassée, le demandeur doit :
 - fournir une photocopie de la carte de qualification mentionnant la date de fin de validité, sauf si elle a été émise par le DCNI
 - suivre une formation de recyclage avant l'évaluation dans le domaine concerné, lorsque la fin de validité date de plus d'un an.
2. Le demandeur doit être capable de lire, de comprendre et de mettre en application les notices de préparation de câbles, de réalisation d'accessoires et de réglage de l'outillage écrites en français.
3. Le demandeur doit être reconnu apte médicalement à assurer la fonction de monteur en canalisations souterraines

Vérification d'identité :

Chaque candidat doit se présenter muni d'une pièce d'identité.

Fournitures :

- Matériel et outillage :
 - ✓ Sur les sites de l'organisme de certification DCNI : les matériels (câbles et accessoires) sont fournis par le DCNI

Certification des monteurs
Organisation de la certification

- ✓ Sur le site de l'employeur : les matériels (câbles et accessoires) sont fournis par l'organisme de certification, « NE PAS OUVRIR LE MATERIEL ET ACCESSOIRES – ENDROIT SECURISE ».

- lieu de l'évaluation :

La salle ou l'atelier sont préparés en fonction du nombre de candidats.

Quel que soit le site de réalisation, les conditions de réalisation doivent être identiques : ces conditions sont précisées ci-dessous.

- ✓ La salle mise à disposition pour l'épreuve théorique doit être suffisamment spacieuse pour recevoir les candidats et l'examineur et dont l'accès sera interdit pendant la durée de l'épreuve.
 - elle est équipée en nombre suffisant de tables et de chaises, d'un tableau ou d'un paperboard ou d'un BNG ;
 - la disposition des tables doit permettre d'éloigner les candidats de façon à empêcher tout risque de copiage ;
 - des fournitures sont à disposition des candidats, a minima stylos à encre.
- ✓ L'atelier mis à disposition pour l'épreuve pratique doit être suffisamment spacieux et éclairé, il devra disposer d'un tableau ou d'un paperboard ou d'un BNG ;
Il doit permettre aux candidats et à l'examineur de travailler dans des conditions conformes aux règles de l'art et habituelles de sécurité.
Les conditions d'exécution doivent être aussi proches que celles rencontrées sur un chantier :
 - les câbles et les accessoires en attente sont conformes à la description de la grille d'évaluation correspondante ;
 - l'évaluation sera réalisée avec des accessoires du même constructeur et dans une version de notice identique commandés par le DCNI ;
- ✓ Le poste de travail individuel doit être équipé avec :
 - des câbles préparés de la façon suivante :
les câbles sont coupés à longueur (prévoir chevauchement).
Disposés et fixés entre 20 et 30 cm au-dessus du sol par un dispositif adéquat (excepté PU131).
 - La fixation des câbles doit empêcher toute possibilité de rotation ou déplacement longitudinal pendant l'épreuve ;

Certification des monteurs
Organisation de la certification

- de l'accessoire du domaine fourni par le DCNI ;
- d'un bidon de produit nettoyant recommandé, répondant aux critères médicaux, techniques et d'efficacité ;
- de chiffons blancs

Le poste de travail individuel est isolé visuellement par un dispositif adéquat de façon à empêcher tout risque de copiage entre candidats.

Evaluation théorique :

Cette évaluation se présente sous la forme d'un questionnaire à choix unique (QCU) dans un temps imparti.

Au cours de cette évaluation, le candidat devra être capable de décrire les phénomènes électriques et leurs effets sur les câbles et les accessoires, de définir leurs différents composants technologiques, de citer les principales règles de pose des câbles, de mesurer l'importance du raccordement des écrans et des mises à la terre des accessoires.

Evaluation pratique :

Cette évaluation est exécutée dans des conditions aussi proches que possible de celles rencontrées sur un chantier. Elle consiste au montage d'un accessoire représentatif du domaine dans un temps imparti.

De préparer, d'organiser son chantier et de monter l'accessoire dans les règles de l'art en respectant les modes opératoires et les notices du constructeur comme s'il était sur le terrain.

✓ *Tenue :*

Chaque candidat se présente muni de ses protections individuelles (vêtement de travail, chaussures de sécurité, gants de travail et une paire de lunettes de protection).

Attention, si ce point n'est pas respecté, la notation de l'épreuve pratique en tiendra compte.

✓ *Outillage :*

Chaque candidat (ou par équipe) se présente muni de l'outillage agréé en bon état et approprié au domaine concerné (pour la préparation des câbles ainsi que pour la connectique).

Attention, si ce point n'est pas respecté la notation de l'épreuve pratique en tiendra compte.

Certification des monteurs
Organisation de la certification

Absence / remplacement et annulation :

Absence/remplacement des monteurs et annulation totale de l'évaluation : toute absence ou remplacement des candidats ou annulation totale doivent être signalés une semaine avant le début de l'évaluation.

*voir conditions du contrat

Décisions du Comité de Certification :

A l'issue de ces évaluations, l'examineur transmet au Comité de Certification les documents relatifs aux examens théoriques et/ou pratiques.

Le président du Comité de Certification, au vu des différents résultats (notes obtenues et barèmes) et annotations, prend une décision:

- Si elle est favorable (succès aux deux épreuves) le monteur est certifié.
- Si elle est défavorable restrictif théorie (succès à l'épreuve pratique mais pas à l'épreuve théorique) le candidat devra se représenter seulement à l'épreuve théorique dans un délai de 6 mois.
- Dans tous les autres cas le candidat devra se représenter aux deux épreuves.

Envoi des résultats:

Attention, les documents suivants ne seront délivrés que si le dossier d'inscription du candidat est complet.

L'avis notifiant la décision du Comité de Certification au candidat est envoyé au candidat dans un délai de huit semaines hors congés à dater de l'examen.

Lorsqu'il est favorable il est accompagné du certificat et d'une carte de qualification valables 2 ans et prorogeables une seule fois pour une durée de 3 ans sous condition d'une pratique suffisante, conformément au document Enedis PRDE G.5.2-01.

Le monteur devra posséder cette carte sur lui lors de toute intervention sur les réseaux électriques souterrains et aéro-souterrains BT et HTA d'ENEDIS. En effet, cette carte peut être demandée à tout moment sur chantier par un agent d'ENEDIS mandaté dans le cadre de cette démarche de professionnalisation du métier de monteur (chargé d'affaires, normalisateur par exemple).

Lorsque l'avis est défavorable, un commentaire destiné à guider le candidat dans la préparation de ses futurs examens y est formulé.

Droits et obligations, surveillance:

Les procédures suivantes sont disponibles sur le site www.nexanspoweraccessories.fr :

- P3 – « *Plaintes et appels* »
- P4 – « *Plaintes à l'encontre des monteurs certifiés* »
- P5 – « *Surveillance des certifiés* »
- P8 – « *Emploi abusif des certificats* »

Certification des monteurs
Organisation de la certification

**CONDITIONS GENERALES DES EVALUATIONS SUR SITE CLIENT
OU PRESTATAIRE**

Je soussigné, Mr _____, agissant en qualité de _____
m'engage à respecter ces conditions.

*Cocher les cases pour accepter.

Salle Théorique :

- ☐ Tableau blanc ou paperboard ou BNG
- ☐ Tables et chaises
- ☐ Espace correct
- ☐ Affiche « NE PAS DERANGER »

Salle Pratique :

- ☐ Espace correct
- ☐ Supports fixation de câbles conforme
- ☐ Isolation visuelle entre candidats
- ☐ Affiche « NE PAS DERANGER »
- ☐ Tableau blanc

Des photos des salles théoriques et pratiques seront à envoyer par mail.

NOM DE LA SOCIETE :

ADRESSE :

VILLE :

TEL :

EMAIL :

CACHET DE L'ENTREPRISE & SIGNATURE :

DATE : ____ / ____ / ____

NOTA : Dans le cas où ces conditions ne seraient pas réunies, l'examineur se verra dans l'obligation d'annuler l'évaluation, et celle-ci sera facturée dans sa totalité.